



MAIRIE DE GERBEPAL

Département des Vosges
République Française

GERBEPAL, le 13 mai 2024

Objet : TRAVAUX RD8 – Renouvellement des enrobés dans l'Agglomération

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que les travaux d'enrobé sur la route Départementale RD8 en agglomération (de panneau à panneau) se réaliseront **du mardi 21 mai 7h00 au mardi 28 mai 2024.**

La route sera barrée aux extrémités du chantier aux niveaux des panneaux d'agglomération côté Gérardmer et côté Saint-Dié.

Aussi, la circulation sera interdite sauf secours et riverains suivant avancement du chantier. Un itinéraire de déviation de la commune de Gerbépal par Corcieux-Granges-Gérardmer et vice versa sera mise en place pour la circulation principale (hors habitants de Gerbépal).

Pas de réouverture le week-end du 24 et 25 mai. Seul les accès aux riverains et habitants de Gerbépal sera autorisé.

Le chantier sera découpé en deux secteurs :

- secteur 1 : Entrée Gerbépal côté Gérardmer jusqu'à la boulangerie
- secteur 2 : Entrée Gerbépal côté Saint-Dié jusqu'à la boulangerie

Les travaux sur les 2 secteurs se succéderont durant la semaine de travaux afin de permettre aux habitants de Gerbépal et riverains de la Route de Gérardmer de circuler.

Des panneaux indiqueront suivant l'avancée du chantier les accès des riverains de la commune de Gerbépal.

Dès le mardi 21 mai, les riverains côté opposé à l'Eglise :

- du n° 6 au 30 route de Gérardmer
- les n° 15 et 17 route de Gérardmer
- les habitants de la rue de la Prairie

devront stationner du côté Eglise afin de pouvoir circuler. En effet, aucune rue ou route ne permettra de sortir les véhicules de ce côté de la RD8.

Ces riverains devront stationner leur véhicule sur les places de parking de la rue de l'église ou autour du foyer rural.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

Le Maire,
Bernard THOMAS